

Genève, le 3 mai 2024

Mairie de St-Gingolph
3 ch. de la Puyaz
F - 74500 Saint-Gingolph

**Avis motivé de l'Association franco-suisse pour la sauvegarde du Léman (ASL)
relatif à une demande d'autorisation environnementale d'un projet de carrière à St-
Gingolph " CHENILLA II" lieu-dit "Sous Blanchard"**

A l'attention des commissaires en charge de la commission d'enquête

V/Ref :

Demande d'autorisation environnementale d'exploitation - Commission d'enquête - Arrêté préfectoral n° PAIC-2024-015 du 8 mars 2024. Pétitionnaire : Société SAS CHB.

Mesdames, Messieurs,

Le pétitionnaire SAS-CHB demande l'autorisation d'exploiter 300 à 400 000 tonnes par an d'une carrière de roches massives à St-Gingolph, sur 30 ans et de remblayer au fur et à mesure le site excavé par des déchets « inertes ». Ce projet intitulé Chenilla II, impacte le territoire lémanique au niveau des sites de St-Gingolph et Locum (carrière et installations littorales), de l'axe routier D1005 (transit par camions des matériaux) et enfin du site « Sagradranse » d'Amphion (installation littorale utilisée pour du transport lacustre vers la Suisse pour une part des matériaux).

Notre association a pris connaissance du dossier de demande d'autorisation cité en référence dans le but de formuler un avis. Considérant les éléments présentés, l'état actuel du dossier et le point de vue de la sauvegarde du lac, nous formulons ici un avis défavorable sur cette demande. Nous motivons dans le document joint à ce courrier, de façon détaillée, cet avis et ses fondements. Il va de soi que des explications approfondies du porteur du projet et de l'autorité administrative ou des dispositions environnementales nouvelles seraient susceptibles d'infléchir cet avis.

Nous vous remercions de considérer avec attention nos remarques et avis sur ce dossier d'autorisation et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.



Pascal Mulattieri
Président



Jean-Marcel Dorioz
Vice-Président et responsable
groupe français



Paul Roux
Membre
groupe français



Suzanne Mader
Secrétaire générale

PRESENTATION DE L'ASL

Forte de 4'000 membres et bénévoles des deux côtés de la frontière, l'ASL œuvre par le biais d'actions de terrain et de programmes de sensibilisation. Elle participe à l'élaboration de politiques publiques et intervient auprès des administrations, des collectivités locales ou des instances gouvernementales, en tenant compte d'une vision de développement durable. Dans ce cadre, elle se prononce sur les projets d'aménagement, souvent pour proposer des améliorations en matière de protection des fonctions écologiques et sociétales des milieux aquatiques et riverains, parfois pour manifester son opposition, quand elle l'estime nécessaire. L'ASL siège depuis 1992, dans la commission de pilotage de différents contrats de rivières lémaniques. Les actions de l'ASL concernent toute la zone d'influence lémanique, périphérie géographique du lac qui détermine l'intensité des pressions régionales s'exerçant sur celui-ci. »

Les buts de l'ASL sont décrits dans l'article 2 de ses statuts de la manière suivante :

- 1) L'Association a pour but de sauvegarder, à long terme, la qualité biologique et chimique des eaux de l'ensemble du bassin lémanique et de préserver la vie du lac et de ses rives de toutes agressions portant atteinte à ses aspects physiques, chimiques, biologiques et esthétiques.
- 2) Pour atteindre ce but, l'Association se propose notamment :
 - a) d'entreprendre toute action susceptible de combattre les causes de la dégradation de la qualité des eaux et des rives du Léman ;
 - b) d'entreprendre des études théoriques et pratiques sur les problèmes s'y rapportant ; après examen, l'Association peut assumer des recherches proposées soit par ses membres, soit par une autre organisation ; dans ce dernier cas, les frais découlant de ces recherches sont en principe couverts par celle-ci ;
 - c) de diffuser les informations acquises par tous les moyens jugés opportuns ;
 - d) de soutenir, dans la mesure de ses possibilités, les efforts consentis par d'autres personnes ou organisations dans un but analogue